

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 18 juin 2018 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Madame Manon Aubry, commissaire
Monsieur Jean-François Lafèche, commissaire (à 19 h 25 se joint par téléphone)
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent

Absence :

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du comité exécutif à 19 h 14.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-277-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

CE14-278-1806

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-279-1806

3.01 COMPTES À PAYER 2017-2018

Madame Colette Vézina propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 31 mai 2018 au 14 juin 2018.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.01 PROJET N° 2790 – RÉFECTION DU PAVAGE D'ASPHALTE DE LA COUR DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION À DAVELUYVILLE/ EXCAVATIONS YVON HOULE & FILS INC.

CE14-280-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose :

QUE le tableau comparatif révisé des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet n° 2790 – Réfection du pavage d'asphalte de la cour de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Daveluyville;

QUE puisqu'un seul entrepreneur a présenté une soumission, il est possible pour la Commission scolaire de négocier avec celui-ci;

QUE suite à ces négociations, les parties ont convenu de réaliser les travaux pour une somme de 302 115 \$ avant taxes;

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Excavations Yvon Houle & fils inc. (Document numéro CE14-280-1806).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

5.02 ACHATS DE BIENS

CE14-281-1806

ATTENDU que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (CC007-0806) confie au comité exécutif le mandat d'autoriser les contrats de service et l'achat de biens tels que matériel, appareillage, outillage, matériel didactique, manuels scolaires et autres biens de consommation, pour des montants de 100 000,00 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources informatiques et matérielles est en processus d'appel d'offres, incluant par le biais de processus d'achats regroupés pour, notamment, l'octroi de contrats pour des projets à caractère physique, le matériel scolaire, l'achat d'ordinateurs et la fourniture de services;

CONSIDÉRANT que le retard dans la fourniture des susdits services et matériels pourrait perturber l'entrée 2018 des élèves;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif ajourne ses travaux pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

QUE le Service des ressources informatiques et matérielles poursuive les démarches d'acquisition de ces biens, services et contrats de construction, notamment par le biais du processus d'achats regroupés, selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme et que le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit mandaté pour signer les commandes d'achat relatives aux susdites acquisitions.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

6.01 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 26-17),
MONSIEUR DANY GOSSELIN

CE14-282-1806

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge de nuit, classe I à la Polyvalente La Samare, soit attribué à monsieur Dany Gosselin selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.02 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 22-17),
MONSIEUR PIERRE SÉVIGNY

CE14-283-1806

Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école Sacré-Coeur (Princeville), soit attribué à monsieur Pierre Sévigny selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.03 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 33-17),
MADAME VALÉRIE FRANCOEUR

CE14-284-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en transport scolaire au Service de l'organisation scolaire et du transport, soit attribué à madame Valérie Francoeur selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.04 ABOLITION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN

CE14-285-1806

Madame Manon Lambert propose que suite à l'attribution du poste de technicienne en transport scolaire (P.S. 33-17) à madame Valérie Francoeur au Service de l'organisation scolaire et du transport, le poste d'agente de bureau, classe principale au Service de l'organisation scolaire et du transport devenu ainsi vacant soit aboli.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.05 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 24-17),
MONSIEUR LAURENT PICHE

CE14-286-1806

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II aux écoles Saint-David, La ribambelle Wilfrid-Labbé et secondaire Le tandem, soit attribué à monsieur Laurent Piché selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche

Du lundi au vendredi,
37,5 heures / semaine

- École Saint-David : 23,75 h / semaine
- École La ribambelle Wilfrid-Labbé : 7,75 h / semaine
- École secondaire Le tandem : 6 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.06 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 21-17),
MONSIEUR PASCAL CORRIVEAU

CE14-287-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à monsieur Pascal Corriveau selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.07 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 30-17),
MADAME HÉLÈNE LARIVIÈRE

CE14-288-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire aux écoles Saint-David, Saint-Gabriel-Lalemant et Notre-Dame-des-Bois-Francis, soit attribué à madame Hélène Larivière selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

- École Saint-David : 13 h / semaine
- École Saint-Gabriel-Lalemant : 6,5 h / semaine
- École Notre-Dame-des-Bois-Francis : 13 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.08 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 27-17),
MADAME CHANTALE LACHAPELLE

CE14-289-1806

Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Chantale Lachapelle selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.09 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 28-17),
MADAME MARIE-PIER LEMIEUX

CE14-290-1806

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire d'école aux écoles Sainte-Thérèse (Val-Alain), Centrale (Villeroy) et Notre-Dame (Notre-Dame-de-Lourdes), soit attribué à madame Marie-Pier Lemieux selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

- École Sainte-Thérèse (Val-Alain) : 14 h / semaine
- École Centrale (Villeroy) : 7 h / semaine
- École Notre-Dame (Notre-Dame-de-Lourdes) : 14 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

À 19 h 25, monsieur Jean-François Laflèche se joint par téléphone.

6.10 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 31-17),
MADAME AUDREY MICHEL-LAROCHE

CE14-291-1806

Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'agente de bureau, classe I à la Polyvalente La Samare et secrétaire à l'école Saint-Édouard, soit attribué à madame Audrey Michel-Laroche selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
26,5 heures / semaine

- Agente de bureau, classe I à la Polyvalente La Samare : 20 h / semaine
- Secrétaire à l'école Saint-Édouard : 6,5 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.11 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME FLORENCE
GOUDREAU

CE14-292-1806

Madame Manon Aubry propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francis a reçu la démission, pour retraite, de madame Florence Goudreau, concierge, classe II aux écoles Notre-Dame (Plessisville) et Sainte-Famille (Plessisville). Cette démission est conditionnelle à son admissibilité à

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

une rente de retraite auprès de Retraite Québec et est effective à compter du 23 novembre 2018, à 16 heures.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.12 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME STÉPHANIE RICHARD

CE14-293-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission, pour raisons personnelles, de madame Stéphanie Richard, secrétaire à l'école secondaire Le boisé. Cette démission est effective à compter du 4 juin 2018, à 16 heures.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.13 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MADAME NANCY CÔTÉ

CE14-294-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francs a reçu la démission de madame Nancy Côté, technicienne en administration au Service des ressources informatiques et matérielles, pour lui permettre d'occuper un poste de régisseuse au Service des ressources informatiques et matérielles. Cette démission est effective au 1^{er} juillet 2018, à 16 heures.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.14 ABOLITION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN

CE14-295-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que suite à la démission de madame Nancy Côté au Service des ressources informatiques et matérielles, le poste de technicienne en administration au Service des ressources informatiques et matérielles devenu ainsi vacant soit aboli.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.15 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR ÉRIC BEAUDOIN

CE14-296-1806

ATTENDU que monsieur Éric Beaudoin a choisi un plan de congé sabbatique à traitement différé de 4 ans avec traitement réduit à 75%, entrant en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2018 et se terminant le 31 août 2022;

ATTENDU que monsieur Éric Beaudoin prendra son congé sabbatique à compter du 1^{er} juillet 2021 et ce jusqu'au 30 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Lambert :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de monsieur Éric Beaudoin, technicien de travaux pratiques à l'école Sainte-Marie (Princeville), à l'effet de s'inscrire à un plan de 4 ans relativement à un congé sabbatique à traitement différé et ce, selon les modalités prévues à l'article 5-11.00 et à l'Annexe 4 de la convention collective le régissant.

Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-297-1806
- 6.16 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 37-17),
MADAME KARINE BÉDARD
- Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à madame Karine Bédard selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 19 juin 2018
- Détail
- Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- CE14-298-1806
- 6.17 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 04-17),
MADAME MARIE-ÈVE ROUSSEAU
- Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychologue aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Marie-Ève Rousseau selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 13 août 2018
- Détail
- Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- CE14-299-1806
- 6.18 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 05-17),
MADAME JULIE MONGRAIN
- Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthophoniste

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Julie Mongrain selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 20 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.19 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 05-17), MADAME STÉPHANIE DE SERRES

CE14-300-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthophoniste aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Stéphanie De Serres selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 20 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.20 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-17), MADAME MÉLANIE BROCHU

CE14-301-1806

Madame Manon Lambert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Mélanie Brochu selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.21 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-17), MADAME JOANIE POMERLEAU-LANDRY

CE14-302-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Joanie Pomerleau-Landry selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.22 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-17), MADAME SABRINA CARRIER

CE14-303-1806

Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Sabrina Carrier selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.23 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-17), MADAME KARIANNE ST-PIERRE

CE14-304-1806

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Karianne St-Pierre selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
28 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.24 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-17), MADAME STÉPHANIE LAMPRON

CE14-305-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Stéphanie Lampron selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.25 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 08-17), MADAME ÉMILIE-HEIDI FALLU

CE14-306-1806

Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthopédagogue aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Émilie-Heidi Fallu selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.26 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 08-17), MADAME AMÉLIE BEAUCHESNE

CE14-307-1806

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthopédagogue aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Amélie Beauchesne selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 13 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-308-1806
- 6.27 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 08-17), MADAME ROXANE MOREAU
- Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthopédagogue aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Roxane Moreau selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 13 août 2018
- Détail
- Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- CE14-309-1806
- 6.28 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 08-17), MADAME JOHANE GOSSELIN
- Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthopédagogue aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Johane Gosselin selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 13 août 2018
- Détail
- Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- CE14-310-1806
- 6.29 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME CÉLINE BEAULIEU
- Madame Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Céline Beaulieu, agente de correction du langage,

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.30 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME JULIE BEAUPRÉ

CE14-311-1806

Monsieur Jacques Daigle propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Julie Beaupré, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.31 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME MARIE-CLAUDE BOUTET

CE14-312-1806

Madame Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Marie-Claude Boutet, psychologue, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.32 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME CHANTAL MORIN

CE14-313-1806

Madame Colette Vézina propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Chantal Morin, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.33 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME LINE NADEAU

CE14-314-1806

Monsieur Dany Boudreault propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Line Nadeau, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu ADOPTÉ

6.34 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME CATHERINE PELLETIER

CE14-315-1806

Madame Manon Lambert propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Catherine Pelletier, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-316-1806 6.35 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME MARIE-HÉLÈNE LEMAY
- Monsieur Jacques Daigle propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Marie-Hélène Lemay, psychoéducatrice, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-317-1806 6.36 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME ISABELLE PARIS
- Madame Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 10 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Isabelle Paris, psychoéducatrice, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-318-1806 6.37 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME MARIE-ÈVE RUEL
- Madame Colette Vézina propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Marie-Ève Ruel, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-319-1806 6.38 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME GABRIELLE GUERTIN-TARDIF
- Monsieur Dany Boudreault propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Gabrielle Guertin-Tardif, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-320-1806 6.39 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MONSIEUR YANNICK FRÉCHETTE
- Monsieur Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à monsieur Yannick Fréchette, psychoéducateur, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-321-1806

6.40 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 06-17), MADAME ISABELLE SIMARD

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de conseillère pédagogique aux Services éducatifs Jeunes, soit attribué à madame Isabelle Simard selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} juillet 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-322-1806

6.41 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 38-17), MONSIEUR ALEXANDRE GAGNON

Madame Colette Vézina propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge de nuit, classe II et ouvrier d'entretien, classe II aux écoles Sainte-Anne (Daveluyville) et Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville), soit attribué à monsieur Alexandre Gagnon selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35,5 heures / semaine

- Concierge de nuit, classe II à l'école Sainte-Anne (Daveluyville)
 - 30,5 h / semaine
- Ouvrier d'entretien, classe II à l'école N-D-de-l'Assomption (Daveluyville)
 - 5 h / semaine

Période d'engagement

À compter du 1^{er} octobre 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-323-1806

6.42 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 23-17),
MONSIEUR ALAIN TOURIGNY

Monsieur Dany Boudreault propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II à la Polyvalente La Samare, soit attribué à monsieur Alain Tourigny selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-324-1806

6.43 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 25-17),
MONSIEUR JOCELYN SAUMUR

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'ouvrier d'entretien, classe II et concierge, classe II à la Polyvalente La Samare et à l'école Jean-Rivard (Plessisville), soit attribué à monsieur Jocelyn Saumur selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,25 heures / semaine

- Ouvrier d'entretien, classe II à la Polyvalente La Samare
 - 21,25 h / semaine
- Concierge, classe II à l'école Jean-Rivard (Plessisville)
 - 11 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-325-1806

6.44 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 35-17),
MADAME CATHY FORTIN

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde à l'école Sainte-Famille (Victoriaville), soit attribué à madame Cathy Fortin selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 20 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-326-1806

6.45 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 36-17),
MADAME ISABELLE FOUQUETTE

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en service de garde à l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys, soit attribué à madame Isabelle Fouquette selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 20 août 2018

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

10.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 27 JUIN 2018, 19 H 00

CE14-327-1806

À 19 h 39, monsieur Jacques Daigle propose l'ajournement de la présente réunion du comité exécutif au mercredi 27 juin 2018 à 19 h.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général

